

A Saint-Gaudens, le 8 avril 2025



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Société Publique Locale
ARAC
55 avenue Louis Bréguet
31000 TOULOUSE

Affaire suivie par monsieur DEROEUX Romain

Dominique RICQUEBOURG
Chargé de mission
Mail : d.ricquebourg@la5c.fr
Tél. 05 61 89 21 42

Objet : Demande d'annulation de la procédure de DUP
Pour la tranche 1 de la ZAC Ouest OZE Comminges Pyrénées

Monsieur le Directeur,

Les acquisitions foncières pour la réalisation de la première tranche de travaux du projet de réalisation de la ZAC OZE Comminges Pyrénées ont bien avancé. A ce jour 70% de la surface nécessaire a été acquise, représentant 60% des propriétaires.

De plus, mes services avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier de l'Occitanie ont pris attache avec les autres propriétaires afin de finaliser la signature des promesses restantes – pour assurer la maîtrise foncière de la première tranche pour juin 2025.

Dans ce cadre, nous vous demandons de ne pas engager de procédure de DUP pour la réalisation de cette première tranche de travaux. Cette procédure serait à engager pour les tranches à venir du projet au plus tôt pour 2028

Espérant que ma demande sera suivie d'effet, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations respectueuses.

P/o La Présidente,
Le vice-président
Alain FRECHOU

Pour la Présidente,
Par délégation,
ALAIN FRECHOU
1er Vice-Président